

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77136

Objet

ÉCLAIRAGE PUBLIC
Transformation du réseau
d'alimentation
Avenant au marché
BOUTET.

DATE DE CONVOCATION

4 novembre 1977

DATE D'AFFICHAGE

4 Novembre 1977

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 25

Nombre de votants 27

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept
le dix Novembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Monsieur TÉTARD

Etaient présents : MM. TÉTARD, Melle FOUCHE, MM. DUFOUR, BUJARD,
LACHAUD, LIS, BOUCHET, COLLE, VIAUD, NAULTIN, POUMAILLOUX, PAPEAU,
MCNTRON, FABER, BOISARD, GUILCHAOUA, BOULAN, BROTUREAU, BERLAND, DUFEUIL,
TAP, POUGET, Mme TACLET, MM. PELLETIER, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOUTET par M. le Maire
MAURELLET par M. PELLETIER

Absents : MM.

M Monsieur MCNTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'opération a pour but la transformation du réseau d'alimentation et la modernisation de l'éclairage proprement dit dans le secteur compris entre l'Aveneau et de Fontalliac, le marais de Fontalliac, l'avenue Louise, l'allée des Chênes, le Bd Jean Lacaze et l'Avenue Libérence l'avenue.

La situation géographique de cette opération est motivée par les nombreux réclamations consécutives à la vétusté des ouvrages et notamment des relais en place.

Il importe en effet de renouveler de telles opérations chaque fois que possible afin de récupérer le maximum de relais susceptibles d'être utilisés en d'autres quartiers puisque ceux-ci ne sont plus fabriqués ni réparés, la C.I.T.T. n'existant plus.

Par délibération en date du 16 Août 1977, le Conseil Municipal a décidé de conclure un marché n° 001 avec l'entreprise DELIMM, rue de la Libération à Gimontac, pour l'exécution d'une tranche de travaux similaires estimés à 3.000 Frs T.T.C.

Cette entreprise consultée est en mesure de maintenir les conditions initiales de son marché pour l'exécution d'une nouvelle tranche de travaux.

M. le Rapporteur propose en conséquence à l'Assemblée Municipale de conclure un avenant au marché initial négocié avec l'entreprise BOICHARD, l'edit averant ayant pour seul objet l'augmentation du montant du marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le Code des Marchés et notamment l'article 303

Vu le marché négocié intervenu entre la Ville et l'entreprise BOICHARD, approuvé le 21 Septembre 1977,

Vu le projet d'avenant au marché précité, susceptible d'intervenir entre la Ville et l'entreprise BOICHARD,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Municipale "Travaux - Urbanisme - Équipement et Environnement", réunie le 2 Novembre 1977,

Considérant la nécessité et l'urgence de procéder à la réalisation des travaux précités,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure un avenant au marché initial négocié avec l'entreprise BOICHARD, rue de la Libération à GEMMAG, pour la transformation du réseau d'alimentation et la modernisation de l'éclairage proprement dit, le montant du marché étant porté de QUATRE VINGT DEUX Francs (82.000 Frs) T.P.C. à CENT CINQUANT HUIT Francs (158.000 Frs) toutes taxes comprises.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 303 article 10.1, sous la rubrique "Voirie, Travaux d'amélioration et d'extension du réseau d'éclairage public", du Budget Primitif pour l'exercice 1977.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les membres présents

APPROUVÉ



RUFFEC le 5 DEC. 1977

Le Sous-Piétet.

off

POUR EXTRAIT COMPOSÉ

Pour le Maire
l'Adjoint délégué,



R

P. HUG